

Communiqué de presse

Kitzbühel 2018 – Clarifications

Suite aux différentes interventions médiatiques concernant une excursion de la commission Institutions et d'une partie des membres administratifs du Conseil du Jura bernois (CJB) à la Coupe du Monde de ski alpin à Kitzbühel (AUT) en 2018, le CJB souhaite clarifier la situation et corriger certains éléments mensongers publiés dans la presse.

Tout d'abord, il est important de rappeler que l'année 2018 a marqué un tournant au sein du Conseil du Jura bernois puisque plus de la moitié de ses membres ne s'est pas représentée aux élections du mois de mars, après douze années passées au sein du CJB. Jusqu'en mai 2018, la commission Institutions était présidée par Walter von Känel. La majeure partie de ses membres faisaient partie du CJB depuis ses débuts, à savoir 2006. Le voyage auquel les membres de la commission et une partie du personnel administratif du CJB ont participé a été organisé dans un esprit de convivialité, résumant tout à fait l'esprit dans lequel la commission avait travaillé durant ces douze années. Cette excursion a donc été mise sur pied afin de clore le chapitre de cette législature.

Certains médias ont considéré cette excursion comme étant un avantage dont ont bénéficié les participants en vue d'une subvention attribuée en faveur du Musée des Troupes jurassiennes à Saint-Imier, ce qui est totalement faux. Raison pour laquelle il est important de rappeler et clarifier certains éléments :

- L'excursion à Kitzbühel s'est organisée sous le signe de la convivialité et de la sympathie entre tous les membres de la commission et ceci sans aucune arrière-pensée qui aurait pu être assignée à un quelconque avantage ;
- La subvention promise en faveur de la création d'un espace muséal et du réaménagement de l'exposition permanente dans le Musée de Saint-Imier a été calculée selon les bases légales en vigueur et concerne la Fondation de la Reine Berthe (organe requérant). En référence aux bases légales relatives au versement de subventions dans le cadre du Fonds de loterie, ce type de subvention ne peut pas être versé à un particulier mais doit l'être en faveur d'une entité à but non-lucratif. Cette demande de subvention a été examinée par les commissions Culture et SEFIN (*anciennement POMFIN*) et non par la commission Institutions ;
- Contrairement à ce qui a été relevé dans certains médias, ladite subvention n'a pas été définitivement traitée au CJB au mois de mai 2018 (dernière séance plénière de l'ancienne législature) mais bien au mois d'août 2018, sous la nouvelle législature ne comptant plus que trois membres ayant participé au voyage à Kitzbühel. De plus, les montants attribués dépassant les compétences décisionnelles du Conseil du Jura



bernois, la décision finale n'a pas été prise par l'institution elle-même mais bien par le Conseil-exécutif en date du 20 septembre 2018.

La Neuveville, le 23 janvier 2020

Informations

- Morena Pozner, présidente du CJB, 078 892 36 57
- Kim Seiler, secrétaire générale du CJB, 031 633 75 73 / 079 482 34 72

Rue des Fossés 1
Case postale 524
2520 La Neuveville

T +41 31 633 75 73
www.conseildujurabernois.ch
info.cjb@sta.be.ch

